

Etablissement
d'**H**ébergement pour
Personnes
Agées
Dépendantes

« Jean– Serge GERANTE »
Livret d'Accueil





B

ienvenue à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

« *Jean-Serge GERANTE* »

Ce livret d'accueil vous apportera les renseignements utiles sur les prestations, accompagnements et interventions délivrés par un personnel qualifié.

Afin de continuer à vous proposer un accueil de qualité, l'EHPAD Jean-Serge GERANTE s'est engagé dans une rénovation importante du cadre de vie offert et un des axes essentiels du projet d'établissement est la prise en charge personnalisée du résident.

Le Directeur et l'équipe pluridisciplinaire sauront vous recevoir avec convivialité pour tout renseignement durant la préparation de votre admission, ainsi que durant tout votre séjour.

SOMMAIRE

<i>L'établissement</i>	1
<i>Votre confort</i>	2
<i>Les professionnels</i>	3
<i>Votre quotidien</i>	5
<i>Vos repas</i>	6
<i>Votre épanouissement et votre vie sociale</i>	7
<i>Soins non médicamenteux</i>	8
PASA , Accueil de Jour,	8-1
Hébergement temporaire	8-2
<i>L'admission et tarification</i>	9
<i>L'organigramme</i>	11
<i>« charte de droits de la personne accueillie »</i>	12
<i>L'humanité</i>	13

L' EHPAD Jean - Serge GERANTE

Créé en 1997



L' EHPAD Jean- Serge GERANTE est une structure médico -sociale privée qui répond aux critères définis et établis par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l' action sociale et médico-sociale.

Il fait partie d' un groupe de plusieurs établissements et services gérés par l' Association L' EBENE, dans le champ de la personne en situation de handicap et dans celui de la personne âgée.

La résidence est située au 208 Lieu-dit Troubiran à Cayenne.

La capacité d' accueil est de 35 lits d' hébergement et 3 lits de halte répit (hébergement temporaire d' un mois maximum pour soulager les aidants familiaux).

L' établissement est par ailleurs signataire d' une convention tri-partite avec les représentants de l' Agence Régionale de Santé de Guyane et de la Collectivité Territoriale de la Guyane .

Association l' EBENE.



L' EHPAD Jean - Serge GERANTE

Est un endroit chaleureux où il fait bon vivre.

Tous les soins médicaux, paramédicaux et de liens sociaux y sont délivrés.

Nous cherchons sans cesse le bien-être de tous dans le respect et la convivialité.



Votre confort

Une fois accueilli (e) vous êtes domicilié (e) à l'EHPAD Jean-Serge GERANTE, dans un lieu qui vous offre tout le confort souhaité.

Les espaces détente et convivialité :

La terrasse, le coin lecture et des salons à chaque étage sont à votre disposition pour vous permettre d'accueillir votre famille et passer un moment de détente.

Vous pouvez profiter de la terrasse pour accueillir votre famille le temps d'un déjeuner ou un dîner.

Le jardin est entretenu et aménagé ; vous pourrez vous y promener à pied ou en fauteuil.



La chambre:

Nous disposons de 35 chambres individuelles de 22 m² et 3 chambres d'accueil temporaire.

Elles disposent : d'un balcon privé, d'une salle d'eau indépendante accessible aux personnes handicapées avec lavabo, douche, WC et bouton d'appel d'urgence.

Les chambres sont situées sur 2 niveaux et elles sont équipées d'un mobilier de base appartenant à la résidence: (lit médicalisé, chaise douche), climatisation et sonnette d'appel d'urgence. Il vous appartient de fournir le reste du mobilier(commode, table, armoire, chaise, fauteuil...)



Elles sont également équipées d'une prise d'antenne télévision et d'une prise téléphonique. Ainsi sur simple demande auprès de l'opérateur téléphonique de votre choix, votre ligne personnelle peut-être transférée dans votre chambre, à votre charge.

Vous êtes encouragé à personnaliser votre chambre, afin de retrouver autant que possible des éléments familiers.

Les professionnels

Nous sommes une équipe de 42 personnes travaillant afin de vous accompagner et d'être au plus près de vos besoins.



L'ensemble du personnel a été formé à la méthode d'accompagnement de L'HUMANITUDE.

L'Humanitude est une ligne de conduite que se fixe l'établissement et dans laquelle s'engage le personnel pour un accompagnement personnalisé. Cette méthode de travail constitue pour nous, à la fois un choix éthique et technique.

Ethique tout d'abord parce qu'elle correspond pleinement à la vision que nous avons adopté de l'accompagnement des personnes âgées.

Technique ensuite parce qu'elle nécessite une méthodologie et un savoir-faire acquis par la formation et une constante remise à niveau.

L'administration

Elle est composée de:

- Un directeur,
- un adjoint de direction,
- une Secrétaire de direction,
- une assistante économe ,
- une hôtesse d'accueil.



Les infirmiers:

Ils assurent le suivi des visites des médecins et des prescriptions médicales.

Ils dispensent des soins préventifs, curatifs ou palliatifs, visant au maintien ou à la restauration de votre santé.

Equipe soignante:

Les aides-soignantes, aides médico-psychologiques, assistants de soins en gérontologie et auxiliaires de vie vous assistent et vous accompagnent dans votre quotidien.

L'équipe de soins :

Le médecin Coordonnateur,

Il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante , sous l'autorité administrative du Directeur de l'EHPAD.

Il est chargé de la coordination des soins au sein de l'établissement et avec les médecins libéraux, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre, avec le concours de l'équipe soignante, du projet de soins individualisé.

L'infirmière Référente:

- ◆ Elle organise, encadre et coordonne l'équipe paramédicale et soignante.
- ◆ Elle est ainsi garante du bien-être de chaque résident, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations.
- ◆ Elle est l'interlocutrice privilégiée des familles et des tuteurs.

L'équipe Paramédicale:

Les différents spécialistes interviennent à la demande du Médecin traitant ou du Médecin Coordonnateur de l'EHPAD, elle est composée de:

- ♦ Un psychologue,
- ♦ une orthophoniste,
- ♦ une psychomotricienne,
- ♦ une ergothérapeute,
- ♦ trois Kinésithérapeutes,
- ♦ un podologue.



Vous avez le libre choix des intervenants paramédicaux extérieurs, il vous appartient de planifier vos rendez-vous et transports qui restent à vos frais.

L'équipe d'accompagnement et de Vie Sociale:

Elle participe au développement de votre bien-être et de votre épanouissement. Elle est composée de:

- ♦ La coordinatrice de vie sociale et d'animation (CVSA) qui participe à l'élaboration et au suivi de votre projet de vie individuel, en cohérence avec le projet d'établissement. Elle crée des partenariats pour ouvrir la structure vers l'extérieur et maintenir le lien avec la vie locale.
- ♦ Une animatrice qui organise des activités de loisir, des sorties et des festivités (anniversaires, fêtes annuelles, carnaval) et contribue à développer la vie sociale des résidents.
- ♦ Une Socio-esthéticienne qui vous propose des prestations une fois par semaine de manière collective ou individuelle en forme d'ateliers de manucure, soins du visage, coiffure, rasage, massage corporel... Le but est de vous mettre en valeur et de stimuler votre estime de soi.
- ♦ L'équipe soignante qui participe également à cette vie sociale. En devenant votre référente elle vous offre un accompagnement plus personnalisé.



L'équipe logistique et entretien:

Le responsable de logistique coordonne l'équipe d'entretien et de lingerie et veille à l'application des normes de qualité, d'hygiène et de sécurité dans notre établissement.

Votre quotidien

L'objectif de l'EHPAD est d'améliorer votre qualité de vie au quotidien à travers l'ensemble de gestes, des actes, des activités, accomplis chaque jour par l'ensemble des professionnelles dans le but de prendre soin de vous ou de vous faire participer à la vie sociale.

Le culte :



Le résident est libre de participer à l'exercice de son culte. Il peut recevoir la visite d'un représentant du culte de son choix. Exception faite des mouvements considérés sectaires et communautés apparentées (voir liste de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires 'Miviludes'), pour lesquels les rencontres devront se tenir hors de l'établissement en accord avec les familles.

Un service religieux catholique est assuré dans l'établissement, une ou deux fois par mois.

Le courrier:

Votre courrier et vos journaux vous sont apportés dans la journée. Le vague-mestre de l'établissement passe chaque jour ouvré au secrétariat afin de récupérer votre courrier à envoyer. L'affranchissement reste à vos frais.



Le transport:

Pour les déplacements, lors d'une sortie de loisirs ou éducative en individuel ou collectif, le coût du transport est pris en charge par l'EHPAD.

Lorsque ce déplacement est d'ordre médical, il peut être pris en charge par votre assurance maladie, votre mutuelle, ou vous-même.

La blanchisserie:

L'entretien du linge est assuré par notre établissement, mais les familles peuvent, si elle les souhaitent, assurer l'entretien de votre linge. Cela ne donne droit à aucune diminution du tarif hébergement.

Vous trouverez dans le dossier d'admission le trousseau fourni à titre indicatif; les vêtements délicats ou en laine sont vivement déconseillés. Le linge doit être marqué de votre Nom et prénom.

Nous vous recommandons d'avoir suffisamment de vêtements pour pallier aux délais d'entretien du linge liés à la collectivité.





Vos repas

L'établissement a pour objectif : la sensibilisation à l'importance du maintien d'un bon état nutritionnel des personnes âgées, en termes de besoins mais aussi de plaisir de manger. S'alimenter est un acte essentiel à la vie, à la santé, à la qualité de vie, et au bien-être.

L'EHPAD «Jean - Serge GERANTE », dans la recherche du bien-être de nos résidents au quotidien, propose :

- De faire du repas un moment de plaisir et de convivialité.
- De mettre en place des mesures permettant de trouver un équilibre entre les bonnes recommandations nutritionnelles, culturelles, les souhaits des résidents et le respect des règles d'hygiène.
- D'apporter les moyens humains et/ou techniques nécessaires (ustensiles adaptés), les aides destinées à optimiser l'autonomie et la prise du repas.
- D'assurer un suivi habituel de l'état nutritionnel de la personne et de son poids.



Le prestataire auquel nous faisons appel pour la restauration élabore les repas (déjeuner et dîner) en fonction des préconisations de notre médecin coordonnateur, en respectant les règles d'hygiène réglementaires.

Si vous avez un régime particulier, des repas spéciaux vous sont proposés.

Vous avez la possibilité de prendre votre repas dans la salle à manger climatisée, sauf contre indication du médecin ou dans votre chambre.

Il est également possible d'organiser des repas avec votre la famille ou vos amis (repas à la charge de l'invité).

Les repas sont servis aux horaires suivants :

- ◆ Petit déjeuner : à partir de 7 h 00 (en chambre).
- ◆ Déjeuner : à partir de 12 h.
- ◆ Collation: à partir de 16 h.
- ◆ Dîner : à partir de 18h00.



La restauration, c'est l'affaire de tous: pour que le repas soit et reste un plaisir.



Votre épanouissement et votre vie

La vie sociale en EHPAD, c'est l'ensemble des relations existantes entre les résidents, les familles, et l'établissement.



L'entrée en EHPAD est souvent synonyme de double perte: une perte des capacités physiques et d'une certaine vie sociale (éloignement de la famille, des voisins, parfois arrêt forcé des activités extérieures comme: les engagements associatifs, politiques, loisirs...)

En accord avec la loi 2002-2 à votre admission au sein de l'EHPAD, nous vous remettons un recueil de données qui nous permet de prendre connaissance de vos habitudes de vie, de vos souhaits et de vos attentes. Au bout de quelques mois, période qui nous permet d'apprendre à mieux vous connaître, vous construisez votre projet de vie en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, et vos familles.



Ce projet d'accompagnement suit votre évolution au sein de notre établissement et est réévalué tous les 18 mois

Dans la continuité de notre fonction d'accompagnement au quotidien, l'établissement se présente comme un lieu de vie qui a pour missions :

- ◆ Égayer le quotidien et instaurer des moments de plaisir;
- ◆ Mettre en œuvre et développer votre « projet de vie social »
- ◆ Améliorer votre bien-être et vous apporter une meilleure qualité de vie.
- ◆ Maintenir l'autonomie gestuelle, physique et intellectuelle;
- ◆ Développer le sentiment d'appartenance à un groupe; participer à la vie sociale et civique (éviter le sentiment d'exclusion)
- ◆ Respecter vos convictions religieuses
- ◆ Vous proposer un accompagnement plus spécifique en fin de vie.

Nous vous proposons du lundi au samedi un choix d'activités collectives et individuelles auxquelles vous pouvez librement participer:

- ◆ Les sorties, les échanges,
- ◆ les ateliers, les jeux sociétés,
- ◆ les manifestations,
- ◆ Les activités physiques



SOINS NON MEDICAMENTEUX

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)



Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) se situe au rez - de- jardin de l'EHPAD dans des locaux spécifiquement dédiés à cette prise en charge ;

(Terrasse, salle séjour, salle à manger, office, salles d'activités, salon de repos et détente, salon d'accueil des familles, sanitaires), salle snoezelen et parcours de santé..

Objectifs:

- Accompagner de manière spécifique les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
- Entretenir les facultés restantes pour préserver et maintenir une certaine autonomie,
- Proposer des activités collectives ou individuelles en vue de limiter les troubles du comportement,
- Permettre aux personnes accueillies de maintenir des liens sociaux,
- Procurer des temps de bien-être et de détente.

Fonctionnement:

Le PASA est ouvert du lundi, mardi et jeudi de 09h30 à 12h et 14h30 à 17 h.

Aucune participation financière supplémentaire n'est demandée aux résidents qui s'y rendent.

Personnel : L'équipe est composée de professionnels formés à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés :

D'un neuropsychologue coordonnateur du PASA, quatre Assistants de Soins en Gérontologie, (ASG), une Monitrice-éducatrice, une psychomotricienne, une kinésithérapeute, une orthophoniste, une ergothérapeute et une socio-esthéticienne.

Activités proposées:

Le PASA est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées durant la journée des activités sociales et thérapeutiques, visant à maintenir les capacités intellectuelles et physiques des personnes accueillies .



Accueil de Jour à L'EHPAD Jean-Serge GERANTE

L'accueil de jour permet aux personnes de vivre à leur domicile tout en ayant des lieux de rencontre, de stimulation, de rééducation et aussi... de plaisir.



Ce service fonctionne en partenariat avec l'accueil de jour Alzheimer « Jardin d'Ébène ». Il permet d'accueillir des personnes extérieures à la structure, du lundi au vendredi de 9h à 17h. Cet accueil se fera sous la forme de demi-journées et/ou de journées entières. Afin de répondre aux besoins et à la demande des personnes âgées d'une part, et des familles d'autre part.

L'Accueil de Jour a pour mission de soulager les familles, de lutter contre l'isolement social des personnes âgées vivant à domicile, de limiter les hospitalisations à répétition et de retarder le passage de la personne âgée en institution.

Proposition Thérapeutique :

L'accueil est encadré par les assistants de soins en gérontologie (ASG) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, ce qui permet d'apporter un soutien adapté aux seniors, avec une présence médicale constante.

Les activités proposées sont spécialement conçues, en fonction de leur degré d'autonomie et de leur état de santé, à travers l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé visent à entretenir les capacités de chacun par des stimulations cognitives, sensorielles, physiques et de lien social.



Répit pour les aidants :

Pour les seniors souffrant de maladies demandant un suivi quotidien, l'accueil de jour peut permettre aux familles et aux proches de souffler un peu, en sachant leur parent entre de bonnes mains. En effet, l'accueil de jour peut vous permettre d'échanger avec le personnel, de faire part de vos interrogations, de vos inquiétudes, et de mieux comprendre votre proche pour mieux l'accompagner.

Un temps de soutien, de partage et d'écoute, pour mieux faire face à la perte d'autonomie comme aux maladies dégénératives, parfois difficiles à prendre en charge.

Hébergement temporaire à L'EHPAD Jean-Serge GERANTE

S'occuper quotidiennement d'un proche dépendant peut se révéler épuisant. Pour ménager leurs forces, les aidants peuvent s'accorder des temps de répit et profiter des structures offrant un hébergement.



L'hébergement temporaire est une structure de répit qui varie de 1 jour à 3 mois par an.

Cet accueil temporaire permet d'offrir une solution alternative à l'entrée en établissement. Cette formule permet :

- d'expérimenter la vie en collectivité
- de faire un essai en vue d'un hébergement définitif futur
- de venir se reposer (après une hospitalisation par exemple)
- de sortir de l'isolement et de retrouver un lien social
- de permettre aux enfants ou conjoint de s'absenter, en toute quiétude sachant leur parent en sécurité et bien entouré
- d'accorder des moments de répit aux aidants
- de se loger (pendant la réfection de leur logement par exemple).



Les chambres identifiées sont spécifiques à cet hébergement, elles offrent les mêmes prestations que les chambres d'hébergement durable. L'attribution se fait en fonction du planning de leur occupation. . La durée maximale d'occupation est de 90 jours sur une période 12 mois



Pour rester en relation avec nos aînés et partager avec eux leurs émotions et sentiments, il faut un prendre-soin fondé sur toutes les caractéristiques qui permettent aux hommes de se reconnaître les uns les autres.

L'ADMISSION



Elle est réalisée sans distinction de religion ni de croyance. Les principes contenus dans la charte de droits et libertés des personnes âgées en situation d'handicap ou de dépendance sont respectés.

Nous accueillons toute personne dépendantes et/ou désorientées de plus de 60 ans, sauf dérogation, seule ou en couple, sans condition de ressources financières. Pour lesquels le maintien à domicile est rendu difficile en raison de l'apparition de problèmes de santé et / ou du besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne.

Formalités d'admission: Avant toute prise de décision, une visite de l'établissement est préconisée. Dans cette perspective, prenez un rendez-vous à l'accueil, joignable au numéro de téléphone suivants **05 94 29 42 01**, du lundi au vendredi de **9h00 à 13h30**.

Un dossier d'admission devra être rempli; il est disponible à l'accueil ou directement sur notre site Internet **ebene973.org** en téléchargement contenant:

- ◆ Un volet médical à faire remplir par votre médecin traitant ou le service d'hospitalisation qui sera remis au médecin coordonnateur de l'établissement.
- ◆ Un volet administratif à compléter par le résidant ou sa famille.

Le secrétariat de l'établissement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Procédure d'admission: Lorsque le dossier administratif est déclaré complet, une visite médicale sera programmée et réalisée par notre médecin coordonnateur. Une commission pluridisciplinaire de placement prend en considération les données administratives et médicales et donne un avis sur l'admission. En cas d'avis favorable, la demande est enregistrée sur une liste d'attente jusqu'à ce qu'une place puisse vous être proposée. L'admission définitive est validée par le directeur de l'établissement.

Les aides financières:

- ◆ L'établissement est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A), L'allocation de logement social: versée par la C.A.F ou M.S.A, est attribuée annuellement en fonction des ressources.
- ◆ L'aide sociale: est versée par le Collectivité Territorial de la Guyane après enquête sociale et mise en œuvre éventuelle de l'obligation alimentaire prévue par la loi.



LA TARIFICATION

Les prestations sont classées en 3 grandes catégories de tarification.

Tarif hébergement: 131.26 € (Arrêté N°16-19/CTG/PPSS/GESSMS du 10/01/2019)

Le tarif hébergement recouvre l'intégralité des prestations d'administration générale, d'hôtellerie (entretien du linge, la fourniture des protections contre l'incontinence, entretien des chambres, et des espaces communs, la restauration, et l'animation de la vie sociale). Il n'est pas lié à l'état de dépendance de la personne âgée, assurant ainsi à l'ensemble des résidents, un même niveau de confort.

B. Tarif dépendance est classés :

Groupe 1 (GIR 1 et 2) 44.34€

Groupe 2 (GIR 3 et 4) 28.14€

Groupe 3 (GIR 5 ET 6) 11.94€



Les GIR 1 à 4 bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), versée par la Collectivité Territoriale de la Guyane. Un ticket modérateur obligatoire est à la charge de chaque résident. Il correspond au tarif du GIR 5-6.

Le tarif dépendance recouvre l'intégralité des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante. Il est évalué par le médecin, en fonction du degré de dépendance de la personne âgée, à partir d'une grille nationale d'autonomie, gérontologie, groupe iso-ressources (Aggir).

C. Tarif soins: Le tarif soins recouvre la fourniture des dispositifs médicaux et une partie des

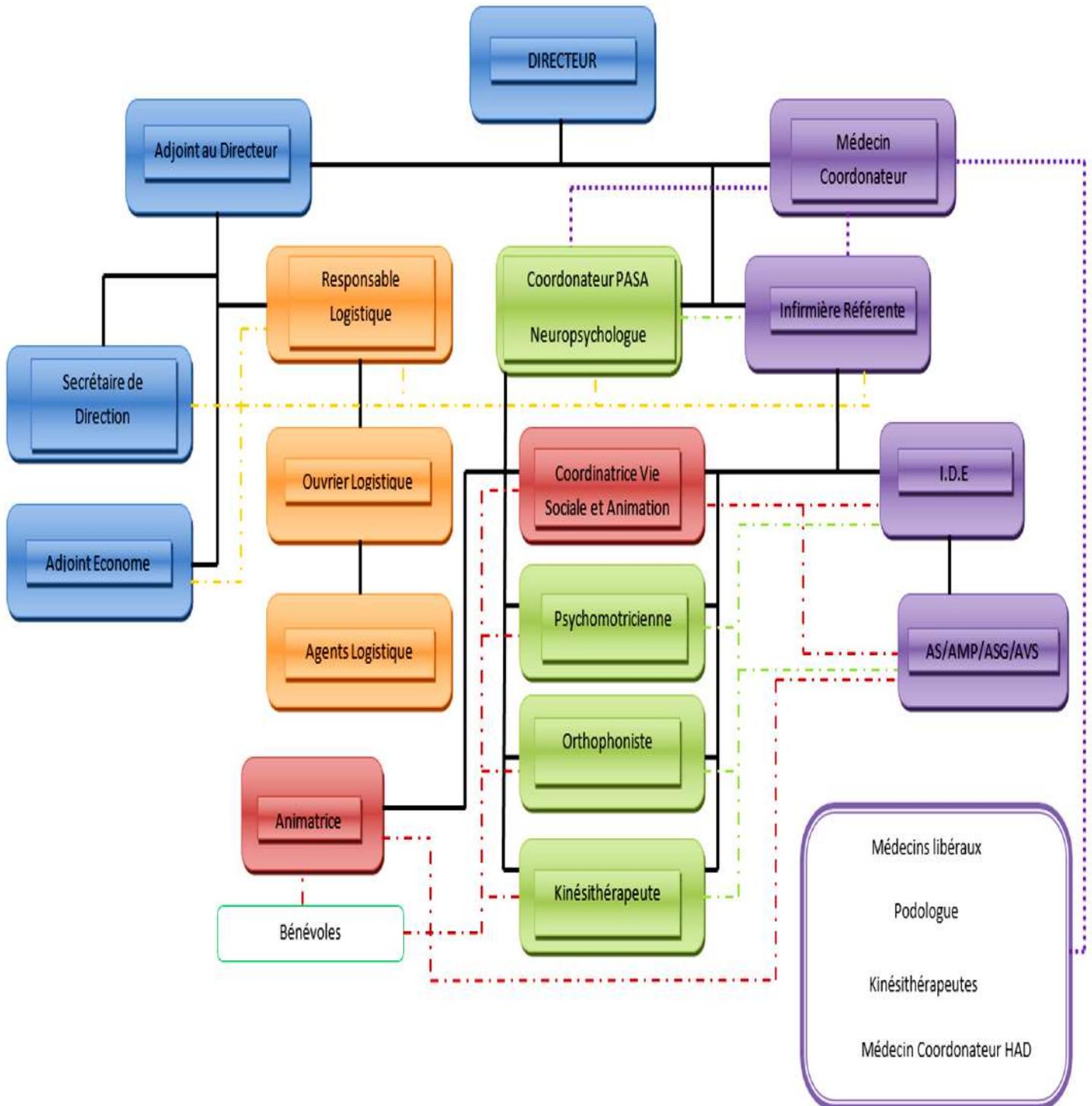
dépenses de fonctionnement de l'établissement. Il est directement versé à l'établissement par l'Assurance maladie sous la forme d'une dotation de fonctionnement préalablement déterminée annuellement par l'Agence Régionale de Santé de Guyane.



Le résident n'a donc rien à payer, à l'exception des consultations de médecins généralistes ou spécialistes, examen radiologique spécialisé IRM, scanner, appareils dentaires, lunettes, les transports sanitaires qui ne sont pas inclus dans ce tarif et sont donc à sa charge. Les règles de remboursement sont alors les mêmes que s'il vivait à son domicile. Les tarifs des prestations à la charge des résidents et des familles sont fixés annuellement par arrêté du Président de la Collectivité Territoriale de la Guyane.

ORGANIGRAMME

La composition de l'équipe et les compétences de chaque professionnel ont pour objectif d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et de la vie sociale du résident.



Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie

Arrêté du 8 septembre 2003

* Principe généraux



1. **Principe de non-discrimination** Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement.



2. **Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté** La prise en charge ou l'accompagnement qui est proposé est individualisé et le plus adapté possible aux besoins, dans la continuité des interventions.



3. **Droit à l'information** La personne accueillie a droit à une information claire, compréhensible et adaptée. La personne a accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge et à son accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



4. **Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne** > La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes.> Le consentement éclairé de la personne accueillie est recherché en l'informant des conditions et des conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement, et en veillant à sa compréhension.> Le droit à la participation directe de la personne accueillie, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en oeuvre du projet individualisé lui est garanti.



5. **Droit à la renonciation** La personne accueillie peut, à tout moment, renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie, ou en demander le changement.



6. **Droit au respect des liens familiaux** La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



7. **Droit à la protection** Le respect de la confidentialité des informations par l'ensemble des personnels est garanti à la personne accueillie comme à ses représentants légaux et à sa famille. Il est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



8. **Droit à l'autonomie** Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il est garanti à la personne accueillie de pouvoir circuler librement ainsi que de conserver des biens, effets ou objets personnel et de disposer de son patrimoine et de ses revenus.



9. **Principe de prévention et de soutien** Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



10. **Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie** L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



11. **Droit à la pratique religieuse** Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



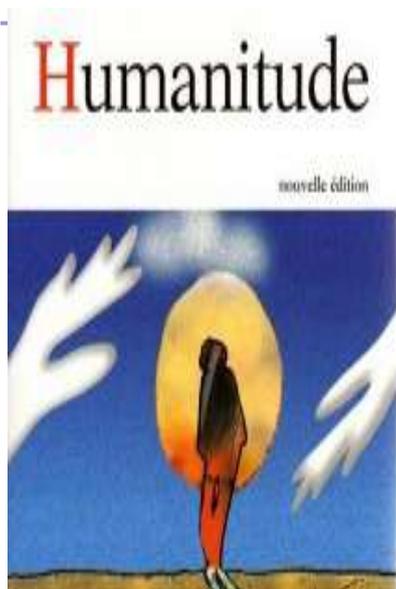
12. **Respect de la dignité de la personne et de son intimité** La personne accueillie est traitée avec égards. Le respect de sa dignité et de son intégrité est garanti.



Charte des Droits et Libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

- 1. Choix de vie :** Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- 2. Domicile et environnement :** Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- 3. Une vie sociale malgré les handicaps :** Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- 4. Présence et rôle des proches :** Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- 5. Patrimoine et revenus :** Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de ses revenus disponibles.
- 6. Valorisation de l'activité :** Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- 7. Liberté de conscience et pratique religieuse :** Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- 8. Préserver l'autonomie et prévenir :** La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- 9. Droit aux soins :** Toute personne âgée dépendante doit avoir comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- 10. Qualification des intervenants :** Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- 11. Respect de la fin de vie :** Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- 12. La recherche une priorité et un devoir :** La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- 13. Exercice des droits et protection juridique de la personne :** Toute personne en situation de dépendance doit voir protéger non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- 14. L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion :** L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.



« *L'Humanitude* »

Notre nouvelle méthode de lien entre soignant - soigné.

U

ne fois accueilli (e), vous et votre famille entendrez souvent parler de « *l'Humanitude* ».

Nous souhaitons que le processus de vieillissement puisse permettre à la vie de la personne de s'accomplir jusqu'à la mort, nous allons quitter le perfectionnisme technique de la rééducation des adultes seniors pour résoudre globalement le problème par une approche gériatrique : *nous n'aurons jamais de champion olympique mais toujours des vivants en état d'humanité.*

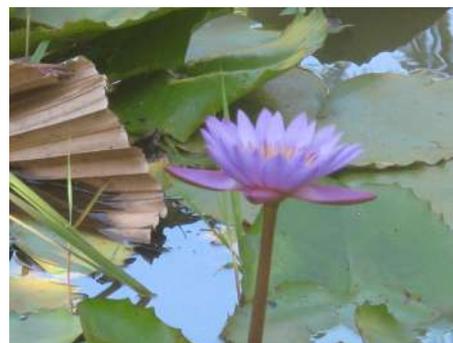
Qu'est ce que l'humanité ?

Yves Gineste et sa compagne, **Rosette Marescotti**, ont créé une « Méthodologie de soin », basée sur les concepts de Bienveillance, de Règles de l'Art dans le soin, regroupe un ensemble de théories et pratiques originales pour:

- Rapprocher le soignant et le soigné dans leur humanité.
- Améliorer les soins car, un soignant est un professionnel qui prend soin d'une personne qui a des problèmes de santé, ou qui se préoccupe de sa santé, dans le but de l'aider à l'améliorer, ou la conserver.
- Accompagner ainsi les personnes âgées dans la tendresse et le respect de l'autonomie, debout, jusqu'à la fin.

Cette méthode de soin repose sur un changement global de comportement des soignants :

Il est convenu de fixer des yeux une personne qui nous parle : cela indique l'intérêt qu'on lui porte et l'encourage à poursuivre. Selon les circonstances, un regard soutenu traduit l'agressivité, l'amour,





LE REGARD

l'attirance ou l'intérêt ; un regard fuyant est souvent indice de culpabilité ou crainte.

Accepter la personne âgée, c'est s'abstenir de porter un jugement de valeur sur son état (mimiques et gestes de désapprobation) ; c'est écouter pour comprendre le message qu'elle veut transmettre ; c'est lui prouver que nous accueillons son vécu, son senti, avec respect, sympathie et compréhension.

Les mots peuvent exprimer un message mais le ton transmette le contraire. Si la voix n'est pas sincère, la personne âgée mettra en doute la crédibilité du message.



LA PAROLE

Il s'agit de transformer le "toucher utilitaire" en "toucher tendresse". Guérir est le but de l'acte de soigner : entrer en relation, être face à l'autre, se centrer sur lui à partir de ce qu'il amène, tout en étant conscient de nos propres ressentis en interactions avec lui. Se centrer sur la personne, c'est s'intéresser à son vécu, à la façon dont cette personne vit son problème ou difficulté.



LE TOUCHER

L'aide à la marche chez la personne âgée ne vise pas que la recherche de l'autonomie de déplacement. C'est un soin préventif et curatif. Même pour des patients autonomes, elle reste parfois un soin de santé, sous la forme d'aide manuelle à la marche sur des parcours variés (escaliers, gravillons, parcours...).

En ce sens cette aide n'est pas l'affaire de spécialistes, mais concerne tout le personnel de l'établissement d'accueil ; et les familles.



LA VERTICALITE

Pour rester en relation avec nos aînés et partager avec eux leurs émotions et sentiments, il faut un prendre-soin fondé sur toutes les caractéristiques qui permettent aux hommes de se reconnaître les uns les autres.